



**HENDRY
WARREN^{LLP}**
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

États financiers de

**L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU
PERSONNEL MUNICIPAL**

Le 31 décembre 2024



Le 28 mai 2025

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR INDÉPENDANT

À l'intention des membres de
L'Institut professionnel du personnel municipal :

Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de l'Institut professionnel du personnel municipal (<<'Institut>>), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des variations des capitaux des membres, des revenus et des dépenses et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres renseignements explicatifs.

À notre avis, les états financiers présentent équitablement, à tous égards importants, la situation financière de l'Institut professionnel du personnel municipal au 31 décembre 2024, et les résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Justification de l'Opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes de vérification du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section de notre rapport portant sur les responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers. Nous sommes indépendants de l'Institut conformément aux exigences éthiques qui sont pertinentes à la vérification des états financiers au Canada, et nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques en conformité avec ces exigences. Nous estimons que les preuves de vérification que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion relative à la vérification.

Autres renseignements

La direction prend en charge les autres renseignements. Les autres renseignements renferment le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et le rapport du vérificateur à leur sujet. Le rapport annuel devrait être mis à notre disposition après la date du présent rapport du vérificateur.

Notre avis sur les états financiers ne couvre pas les autres renseignements et nous ne formulons aucune conclusion exprimant une assurance à ce sujet.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, nous avons la responsabilité de lire les autres renseignements et, ce faisant, de déterminer si les autres renseignements sont sensiblement incompatibles avec les états financiers ou nos connaissances acquises lors de la vérification ou s'ils semblent faire l'objet d'une fausse déclaration. Lorsque nous lisons le rapport annuel, si nous concluons qu'il y a une déclaration importante erronée, nous sommes tenus de communiquer cette information aux personnes chargées de la gouvernance.



Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au référentiel d'information financière applicable ainsi que du contrôle interne, comme jugé nécessaire par la direction, pour permettre la préparation des états financiers qui sont exempts d'inexactitudes significatives en raison de fraude ou d'erreur.

Dans le cadre de la préparation de ces états financiers, la direction est responsable d'évaluer la capacité de l'Institut à poursuivre ses activités en divulguant, le cas échéant, les questions liées à la poursuite de ses activités et en utilisant le principe comptable pour poursuivre ses activités, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Institut ou de cesser les opérations, ou encore qu'il n'y a pas d'autre solution réaliste que de le faire. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de superviser le processus d'établissement de rapports financiers de l'Institut.

Responsabilités du vérificateur pour la vérification des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir une assurance raisonnable quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, et à émettre un rapport de vérificateur qui comprend notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais elle ne garantit pas qu'une vérification effectuée conformément aux normes de vérification du Canada permette toujours de détecter une inexactitude significative lorsqu'une telle inexactitude existe. Les fausses déclarations peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification conformément aux normes de vérification du Canada, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de la vérification.

En outre, nous:

- déterminons et évaluons les risques d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, concevons et appliquons des procédures de vérification permettant de répondre à ces risques, et recueillons des justificatifs constituant une base suffisante et appropriée sur laquelle fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une fausse déclaration importante résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une erreur, car la fraude peut comprendre la collusion, la contrefaçon, les omissions intentionnelles, les fausses déclarations ou la dérogation du contrôle interne;
- acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour la vérification afin de concevoir des procédures de vérification adaptées à la situation et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Institut;
- déterminons la pertinence des politiques comptables utilisées, ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables et des divulgations connexes formulés par la direction;



**HENDRY
WARREN**LLP
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

- concluons que la pertinence de l'utilisation que fait la direction du principe de continuité des activités pour la comptabilité est appropriée et, sur la base des justificatifs recueillis, s'il existe une incertitude importante en ce qui concerne les événements ou conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Institut à poursuivre ses activités. Si notre conclusion est qu'il existe une incertitude importante, nous devons attirer l'attention, dans notre rapport du vérificateur, sur les données correspondantes fournies dans les états financiers ou, si ces données sont insuffisantes, nous devons modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les justificatifs recueillis jusqu'à la date de notre rapport du vérificateur. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener l'Institut à cesser la poursuite de ses activités;
- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les données fournies, et déterminons si la manière dont les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents reflète une présentation juste et raisonnable.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de la vérification ainsi que les résultats importants, y compris toute lacune importante dans le contrôle interne que nous établissons lors de notre vérification.

Hendry Warren ^{LLP}

HENDRY WARREN LLP
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Ottawa, Ontario

L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

État de la situation financière

Le 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs pour 2023

	2024	2023
Actifs		
Actifs actuels		
Flux de trésorerie	265 516 \$	316 169 \$
Comptes débiteurs	59 853	28 050
Charges payées d'avance	11 529	6 564
	<u>336 898</u>	<u>350 783</u>
Placements à long terme (remarque 2)	3 926 971	3 380 337
Immobilisations (remarque 3)	25 404	3 366
	<u>4 289 273 \$</u>	<u>3 734 486 \$</u>

Passifs et capitaux des membres

Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et charges à payer	137 623 \$	108 948 \$
Engagements (remarque 4)		
Capitaux des membres		
Réserve non affectée	1 426 650	900 538
Réserve affectée aux activités stratégiques	2 350 000	2 350 000
Réserve affectée à l'exploitation	375 000	375 000
	<u>4 151 650</u>	<u>3 625 538</u>
	<u>4 289 273 \$</u>	<u>3 734 486 \$</u>

Approuvé au nom du conseil d'administration

Directeur

Directeur

L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

État des variations des capitaux des membres

L'exercice s'est terminé le 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

2024	Réserve non affectée	Réserve affectée aux activités stratégiques	Réserve affectée à l'exploitation	Total 2024
Capitaux des membres, début de l'exercice	900 538 \$	2 350 000 \$	375 000 \$	3 625 538 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	126 657	344 521	54 934	526 112
Transferts entre réserves	399 455	(344 521)	(54 934)	-
Capitaux des membres, fin de l'exercice	1 426 650 \$	2 350 000 \$	375 000 \$	4 151 650 \$

2023	Réserve non affectée	Réserve affectée aux activités stratégiques	Réserve affectée à l'exploitation	Total 2023
Capitaux des membres, début de l'exercice	499 434 \$	2 358 693 \$	375 000 \$	3 233 127 \$
Excédent des revenus sur les dépenses	61 673	285 224	45 514	392 411
Transferts vers les réserves affectées en interne	339 431	(293 917)	(45 514)	-
Capitaux des membres, fin de l'exercice	900 538 \$	2 350 000 \$	375 000 \$	3 625 538 \$

L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

État des revenus et des dépenses

L'exercice s'est terminé le 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

	2024	2023
Revenus		
Frais d'adhésion	1 871 568 \$	1 875 875 \$
Revenus de placement	196 634	118 940
	2 068 202	1 994 815
Dépenses		
Administration and services	1 278 479	1 397 167
Honoraires professionnels	186 697	149 248
Conseil d'administration	43 991	44 449
Comités - Adhésion	27 375	9 423
Amortissement	5 548	2 117
Total des dépenses	1 542 090	1 602 404
Excédent des revenus sur les dépenses	526 112 \$	392 411 \$

L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

État des flux de trésorerie

L'exercice s'est terminé le 31 décembre 2024, avec chiffres comparatifs de 2023

	2024	2023
Activités d'exploitation		
Excédent des revenus sur les dépenses	526 112 \$	392 411 \$
Éléments hors trésorerie :		
Charges d'amortissement	5 548	2 117
(Gain) perte non réalisé de la juste valeur de marché des placements à long terme	(93 604)	(37 561)
Changements dans les soldes du fonds de roulement hors trésorerie (remarque 5)	(8 093)	45 548
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	429 963	402 515
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(27 586)	(1 147)
Achat de placements à long terme	(453 030)	(440 072)
Flux de trésorerie utilisés dans des activités d'investissement	(480 616)	(441 219)
Diminution du flux de trésorerie	(50 653)	(38 704)
Flux de trésorerie, début de l'exercice	316 169	354 873
Flux de trésorerie, fin de l'exercice	265 516 \$	316 169 \$

L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2024, avec chiffres correspondants de 2023

Structure organisationnelle et type d'activités

L'Institut professionnel du personnel municipal (« l'Institut ») fournit un soutien à ses membres dans la négociation et l'administration de leurs droits en vertu de leurs conventions collectives respectives.

En tant qu'organisation syndicale, l'Institut est exonéré d'impôt en vertu de l'article 149(1)(k) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

1. Principes comptables importants

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes:

Constatation des revenus

Les frais d'adhésion non affectées sont comptabilisés comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à percevoir peut être raisonnablement assuré.

Les revenus de placements sont composés de ce qui suit :

- Les revenus de dividendes et d'intérêts gagnés sur les placements de portefeuille qui sont comptabilisés au moment où ils sont reçus dans le portefeuille de placements;
- Les gains et pertes réalisés sur la vente de placements comptabilisés au moment de la cession de l'investissement; et
- Les gains et pertes non réalisés sur la réévaluation des placements à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière.

Flux de trésorerie

Selon la politique de l'Institut, les soldes bancaires doivent être divulgués sous la rubrique « Flux de trésorerie ».

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est fondé sur la durée de vie respective des actifs selon les méthodes et les taux et la durée suivantes :

Actif	Méthode	Taux et durée
Matériel informatique	Solde décroissant	55 %
Mobilier et accessoires	Solde décroissant	20 %
Améliorations locatives	Amortissement-linéaire	Durée du bail

La moitié du montant annuel est réclamé au cours de l'année d'acquisition.

L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2024, avec chiffres correspondants de 2023

Utilisation d'estimations

La préparation de ces états financiers conformément aux normes comptables du Canada pour les organismes à but non lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice courant. Ces estimations font l'objet d'un examen périodique et des ajustements sont apportés sur l'état des revenus et dépenses comme appropriés dans l'exercice concerné.

Des estimations importantes comprennent l'exhaustivité des comptes fournisseurs et charges à payer.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Institut évalue d'abord ses actifs et passifs financiers à la juste valeur.

Par la suite, l'Institut évalue tous ses actifs et passifs financiers au coût amorti, à l'exception des placements à long terme, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans l'état des revenus et dépenses.

Les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti comprennent les flux de trésorerie et les comptes débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût d'amorti comprennent les comptes fournisseurs et les charges à payer

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'il existe des indicateurs de dépréciation. Le montant de la dépréciation est constaté dans l'état des revenus et dépenses. La perte de valeur comptabilisée précédemment peut être reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement ou en ajustant le compte de provision, à condition qu'elle n'excède pas la somme qui aurait été rapportée à la date de reprise, si la dépréciation n'avait pas été constatée précédemment. Le montant de la reprise est constaté dans l'état des revenus et des dépenses.

Coûts de transaction

L'Institut reconnaît ses coûts de transaction de l'actif net dans la période où ils sont engagés. Toutefois, les instruments financiers qui ne seront pas ultérieurement évalués à la juste valeur sont réglés par les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur origine, émission ou hypothèse.

L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2024, avec chiffres correspondants de 2023

Prestations futures aux employés

L'Institut a financé un régime multi-employeur à prestations déterminées offrant des prestations de retraite à six de ses employés. Le régime est administré par OMERS Administration Corporation et est comptabilisé comme un régime à cotisations définies car les gestionnaires de fonds ne disposent pas de suffisamment d'informations pour le comptabiliser comme un régime à prestations déterminées. Le montant pour lequel l'Institut est tenu de verser au régime n'est pas quantifié.

2. Placements à long terme

Les placements à long terme sont composés de divers placements et liquidités détenues par RBC Dominion valeurs mobilières et Scotiabank.

	2024	2023
Flux de trésorerie	2 700 \$	520 \$
Obligations et CPG	3 274 195	2 347 587
Équité	352 519	300 762
Compte d'épargne-placement	297 557	731 468
	3 926 971 \$	3 380 337 \$

Les montants ci-dessus sont évalués à la juste valeur. Le coût au 31 décembre 2024 était de 3,763,813 \$ (2023: 3 280 049 \$).

3. Immobilisations

	2024		2023	
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Matériel informatique	30 217 \$	23 741 \$	6 476 \$	1 533 \$
Mobilier et accessoires	16 195	3 674	12 521	1 833
Améliorations locatives	7 322	915	6 407	-
	53 734 \$	28 330 \$	25 404 \$	3 366 \$

L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2024, avec chiffres correspondants de 2023

4. Engagements

Les futurs versements minimaux du loyer exigés en vertu des baux pour les locaux et le matériel de bureau qui ont une durée résiduelle du contrat de location supérieure à une année à compter du 31 décembre 2024 sont comme suit :

	Locaux	Matériel de bureau	Total
2025	67 696 \$	897 \$	68 593 \$
2026	67 696	-	67 696
2027	67 696	-	67 696
2028	33 848	-	33 848
	236 936 \$	897 \$	237 833 \$

L'Institut a une lettre de crédit en vigueur au montant de 62 500 \$ (2023: 62 500 \$) relatif à un régime de retraite des employés avec OMERS Administration Corporation à la fin de l'exercice.

5. Changements dans les soldes du fonds de roulement hors trésorerie

Les changements dans les soldes du fonds de roulement hors trésorerie ont fourni (utilisé) le flux de trésorerie comme suit :

	2024	2023
Comptes débiteurs	(31 803) \$	16 672 \$
Charges payées d'avance	(4 965)	1 508
Comptes fournisseurs et charges à payer	28 675	27 368
	(8 093) \$	45 548 \$

6. Instruments financiers

Risque et concentrations

L'Institut est exposé à divers risques avec ses instruments financiers. L'analyse suivante fournit une mesure du risque qui tient compte du niveau d'exposition et de concentrations à la date de l'état de la situation financière, soit le 31 décembre 2024.

L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2024, avec chiffres correspondants de 2023

Risque lié au crédit

Le risque lié au crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse subir une perte financière à l'autre partie en omettant de s'acquitter d'une obligation. Le risque de crédit principal de l'Institut a trait à ses comptes débiteurs. L'Institut accorde un crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités. La direction est d'avis qu'il n'y a pas eu de changement du risque lié au crédit depuis le 31 décembre 2023.

Risque lié à la liquidité

Le risque lié à la liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Institut est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses comptes fournisseurs et des charges à payer. L'Institut gère son risque de liquidité en surveillant régulièrement les flux de trésorerie prévus et réels et la responsabilité financière d'emprunt, et en détenant des actifs qui peuvent être facilement convertis en espèces. Les comptes créditeurs sont normalement payés dans les 30 jours. La direction est d'avis qu'il n'y a pas eu de changement du risque lié à la liquidité depuis le 31 décembre 2023.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier subissent des fluctuations en raison de variations des prix du marché. Le risque lié au marché comprend le risque de devise, le risque de taux d'intérêt et autres risques d'augmentation des prix. L'Institut est principalement exposé au risque de taux d'intérêt et à d'autres risques liés au prix.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque lié au taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier subissent des fluctuations en raison de variations des prix du marché. Les instruments de taux fixe présentent un risque de juste valeur, alors que les instruments de taux variable présentent un risque de trésorerie. L'Institut est exposé à un risque de juste valeur principalement au titre de ses CPG à revenu fixe dont les taux d'intérêt varient de 1,40 % à 5,10 %. Pendant l'année, il y a eu une augmentation du risque lié au taux d'intérêt en raison de l'augmentation des placements à long terme détenus.

Autre risque lié aux prix

L'autre risque lié aux prix est que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier subissent des fluctuations en raison des variations des prix de la valeur marchande (autres que ceux découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque du taux de change), si ces changements sont causés par des facteurs propres à chaque instrument financier ou à son émetteur, ou encore par des facteurs touchant tous les instruments financiers similaires qui ont été négociés sur le marché. L'Institut est exposé à d'autres risques par l'entremise des placements en actions et des fonds communs de placement. L'Institut gère son risque de crédit en effectuant un examen continu pour évaluer les modifications apportées aux investissements en vertu de la politique d'investissement de l'Institut. La direction est d'avis qu'il n'y a pas eu de changement à l'exposition ou au concentration d'autre risque lié aux prix depuis le 31 décembre 2023, car la répartition des investissements en actions et en fonds communs de placement reste dans les limites des seuils politiques.

L'INSTITUT PROFESSIONNEL DU PERSONNEL MUNICIPAL

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2024, avec chiffres correspondants de 2023

7. Réserves affectées en interne

L'Institut maintient divers comptes de réserve affectés en interne, comme décrit ci-dessous.

La réserve non affectée représente les résultats des opérations qui ne sont pas inclus dans les autres fonds.

La réserve affectée aux activités stratégiques représente les fonds mis de côté par le conseil d'administration pour les coûts imprévus liés à la représentation des membres, de l'Institut ou des projets spéciaux nécessaires. Au 31 décembre 2024, la réserve affectée aux activités stratégiques est redevable de Néant \$ (2023: Néant \$) provenant de la réserve non affectée.

La réserve affectée à l'exploitation doit être maintenue à un niveau équivalent à trois mois de dépenses d'exploitation. Au 31 décembre 2024, la réserve affectée à l'exploitation est redevable de Néant \$ (2023: Néant \$) provenant de la réserve non affectée.